

COMPTE-RENDU DU CONCEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le 28 septembre à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Villers-Saint-Frambourg légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Laurent Nocton.

Etaient présents : Mmes BALANDRA Claudine, KIELIGER Nathalie, LEBORGNE Bernadette, PERRON-LECLERCQ Catherine, UKISHIMA Malia, Mrs CLEREL Francis, DARRAS Emeric, DETIENNE Jean-Philippe, LECLERC Charles, MADELAINE Géraud.

Excusés ayant donné pouvoir : de LAPLAGNOLLE Laure à MADELAINE Géraud, GENDROT Jean-Baptiste à NOCTON Laurent.

Absent :

Secrétaire de séance : LEBORGNE Bernadette

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation d'un secrétaire de séance,
2. Approbation du compte-rendu de la séance du 30 juin 2017,
3. DM portant sur la régularisation des amortissements sur le budget annexe,
4. Convention piscine
5. Prolongation d'un an de la DSP avec l'ILEP,
6. Indemnité représentative de logement des instituteurs 2017

Questions diverses :

- Présentation du rapport de l'eau 2016,
- Concert du 7 octobre,
- Dissolution du CCAS,
- Location ou mise à disposition d'une parcelle de terrain pour création de potager.

Avant de siéger, les membres présents se sont retrouvés au cimetière de Villers-Saint-Frambourg pour honorer la mémoire de Madame Rachida MAGNIER, Conseillère Municipale décédée le 19 Juillet, et déposer une plaque commémorative.

Avant de commencer la séance, M. le Maire sollicite l'autorisation du Conseil pour rajouter une délibération à l'ordre du jour :

7. Modalités financières relatives à la reconversion de la ferme Darras.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

1 . Secrétaire : Mme LEBORGNE Bernadette est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu du 30 juin

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu du CM du 30 juin 2017.

3. DM portant sur la régularisation des amortissements sur le budget annexe.

Le Conseil approuve à l'unanimité la régularisation des amortissements des subventions reçu pour le budget eau et assainissement, demandé par monsieur le Trésorier, en ce qui concerne toute les subventions reçu depuis 2003 et n'ayant pas été amorties à ce jour.

4. Convention piscine

Le Conseil approuve à l'unanimité d'autoriser Mr le Maire à signer une convention relative à la pratique de l'activité aquatique dans la piscine, avec la ville de Pont-Sainte-Maxence pour l'année scolaire 2017/2018.

5. Prolongation d'un an de la DSP avec l'ILEP.

Le Conseil autorise à l'unanimité Mr le Maire à signer la prolongation d'un an du contrat relatif à la convention d'affermage d'Initiatives Laïques Education Populaire pour l'année 017/2018.

6. Indemnité représentative de logement des instituteurs 2017

Le Conseil approuve à l'unanimité de retenir le taux de 0,80% pour 2017 concernant l'indemnité représentative de logement des instituteurs.

7. Faisabilité de la reconversion de la ferme Darras

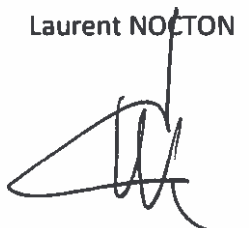
M. le Maire expose les modalités de financement de l'étude de reconversion de la ferme Darras, déterminées en accord avec le PNR et le Trésor Public. Le conseil adopte la délibération à 12 voix pour, 1 contre et 1 abstention.

Questions diverses :

- Mme BALANDRA présente le rapport du délégataire du Service Public d'adduction d'eau potable (VEOLIA) qui a été préalablement adopté par le conseil de l'SIBH. Ce rapport sera publié dans le prochain Petit Journal.
- Le conseil a autorisé le Théâtre Impérial de Compiègne, dans le cadre des Itinérances, à donner un concert dans l'église Saint Médard le 7 octobre. Les modalités pratiques ont déjà été organisées.
- Le conseil n'est pas favorable à la dissolution du CCAS demandée par le trésorier. Il considère que les membres extérieurs au conseil sont une aide irremplaçable, de par leurs activités et leur connaissance de la population.
- Le conseil refuse l'attribution d'une parcelle de terrain pour la création d'un potager. Le dossier n'étant pas assez solide.

Plus aucune question n'étant posée et l'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Le Maire
Laurent NOCTON



La secrétaire de séance
Bernadette LEBORGNE

